

L'actu du jour

Quelles sont les autres occasions de voter ?

Les élections présidentielles sont sûrement celles dont tu entends le plus parler. Car il est très important de choisir le chef de l'État. Les grandes décisions politiques des 5 prochaines années reposeront sur lui. Mais il y a d'autres élections tout aussi importantes pour organiser la vie en collectivité !

Les élections législatives

Les élections législatives ont lieu tous les 5 ans. Juste après avoir élu le Président, tes parents vont retourner au bureau de vote (en juin) pour choisir les députés. Ce sont eux qui débattent des lois et qui les votent. Peut-être as-tu déjà vu ces députés se disputer dans une grande assemblée qu'on appelle l'Assemblée nationale ? S'ils se disputent, c'est qu'ils ne sont pas d'accord, car ils ont des idées différentes. C'est aussi cela la démocratie !

Les élections territoriales

D'autres hommes politiques s'occupent d'organiser la vie publique, encore plus proche de chez toi : dans ta ville, ton département et ta région. Aux élections municipales, les habitants élisent le maire ; aux élections cantonales, les conseillers généraux (du département) ; et aux élections régionales les conseillers de la région. En tout, 6 000 conseillers régionaux et conseillers généraux sont élus tous les 6 ans ! Mais à partir de 2014, cela va changer. On élira des conseillers territoriaux : il seront 3 000.

Pour lire un article sur les élections cantonales, clique ICI.

Les élections sénatoriales

Les **sénateurs** sont élus au suffrage universel indirect. Tes parents ne vont pas directement voter pour eux dans une école comme ils le font pour le président de la République. Ils participent à l'élection des sénateurs de manière indirecte en élisant 150 000 « grands électeurs » : des maires, des conseillers régionaux et généraux et des députés. Ce sont ces « grands électeurs » qui élisent les sénateurs. Les **sénateurs** sont élus pour une durée de six ans. Tous les trois ans, la moitié des sénateurs change.

Pour lire un article sur les sénatoriales, clique ICI.

Le référendum : répondre "oui" ou "non" à une question

Il arrive que les Français soient appelés aux urnes pour donner leur avis sur

une question posée par le Président ou par une collectivité territoriale. Cela s'appelle un « **référendum** ». Les Français votent alors pour dire « oui » ou « non ». Le dernier **référendum** proposé par un Président date de 2005. Il concernait l'Europe et sa Constitution. Les Français avaient dit « non » à cette proposition de Constitution européenne.

Pour en savoir plus sur le même thème :

Pourquoi vote-t-on ?

Allons voter !

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)